

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize septembre deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- « Place Victor Hugo » – Travaux d'aménagement - Approbation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la somme de 8 147 € allouée au titre du produit des amendes de police pour les travaux sécurisation du cheminement piétonnier des parents et des enfants fréquentant l'école publique communale et ce afin de réduire la vitesse des véhicules empruntant la « Place Victor Hugo »,
- S'ENGAGE à les réaliser au plus tôt.

2- Entente du marais blanc - Création d'un emploi permanent au garde de champêtre chef.

Dans le cadre de l'entente du marais blanc et afin de répondre au mieux aux attentes et besoins croissants de la population sur le plan de la sécurité et la tranquillité publique,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer un poste permanent de garde champêtre chef à temps non complet au 1er janvier 2021.

3- Saint-Malo Agglomération - Approbation du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 21 janvier 2020 pour la compétence « politique de la ville ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le rapport définitif de la CLECT portant sur la compétence « politique de la ville ».

4- Aire de camping-cars - Modification du droit de place au 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2021, la modification du montant du droit de place afin de le porter à 8 € (*taxe de séjour communale et taxe additionnelle départementale comprises*).
- LAISSE inchangé celui applicable à la tarification de l'eau et de l'électricité.